

Droits de l'Homme et droit humanitaire

Le droit international humanitaire et les droits de l'Homme sont complémentaires. Tous deux sont indérogeables, visent à protéger la vie, la santé et la dignité de la personne humaine, mais sous un angle différent.

Le droit humanitaire s'applique dans les situations de conflit armé, tandis que les droits de l'Homme, du moins certains d'entre eux, protègent la personne humaine en tout temps, qu'il y ait guerre ou paix. Toutefois, quelques traités des droits de l'Homme donnent aux gouvernements la possibilité de déroger à certains droits en cas de danger public exceptionnel. Aucune dérogation n'est autorisée dans le cadre du droit humanitaire, car il a été conçu pour des situations d'urgence, à savoir les conflits armés.

Certaines situations font l'objet de controverses au niveau international et peuvent relever à la fois des droits de l'Homme et du droit humanitaire. On peut citer l'exemple de la prison de **Guantanamo**.

La prison de Guantanamo Bay

Comme exemple de violation des droits de l'Homme et du droit humanitaire. Située en territoire cubain, la prison de Guantanamo Bay – également connue sous le nom de JTF-GTMO (Joint Task Force Guantanamo) ou « Gitmo » – est louée par Cuba au gouvernement américain depuis le 23 février 1903. Utilisée au début du XX^{ème} siècle comme base navale permettant aux Etats-Unis de s'assurer le contrôle des Caraïbes et du canal de Panamá, elle sert aujourd'hui à la détention des « ennemis combattants », capturés par les troupes américaines dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.



Qualifiée de « trou noir juridique » par de nombreux experts internationaux, la prison de Guantanamo Bay est régulièrement critiquée par les associations de défense des droits de l'homme, qui reprochent au gouvernement américain d'y détenir des individus soupçonnés de terrorisme sans limite de temps ni chefs d'accusation. Les ONG accusent également les responsables des camps (Delta, Iguana) de recourir à la torture physique et psychologique sur les prisonniers.

La plupart des détenus de Guantanamo ont été faits prisonniers lors de l'invasion américaine en Afghanistan. Ils sont détenus depuis près de quatre ans, pour la plupart sans inculpation et sans procès. Ils sont considérés comme des « combattants ennemis » par les Etats-Unis, qui leur refusent le statut de prisonniers de guerre. Ils ne bénéficient donc pas des Conventions de Genève.

L'organisation Amnesty International appelle le gouvernement des Etats-Unis à :

- publier la liste de tous les détenus de Guantanamo et des autres centres de détention;
- juger tous les détenus de Guantanamo ou les remettre en liberté;
- fermer le centre de détention de Guantanamo et permettre une inspection indépendante de tous les autres centres de détention des Etats-Unis;
- enquêter sur toutes les allégations de torture et de mauvais traitements infligés aux personnes détenues par les Etats-Unis.

L'Assemblée générale du Conseil de l'Europe, le Comité des Nations Unies contre la détention arbitraire et plus récemment le Comité des Nations Unies pour l'Abolition de la Torture ont condamné le centre de détention.

Source : Courrier International, Dossier n°763, 16 juin 2005, « Fermer Guantanamo »

Sur le web : http://www.courrierinternational.com/hebdo/sommaire.asp?obj_id=435

Le 16 novembre 2008, Barack Obama confirme son intention de fermer le camp. Bien que largement saluée par la communauté internationale, cette fermeture pose cependant des problèmes de nature juridique, certains aveux ayant été obtenus sous la torture, créant ainsi un vice de procédure.